

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la SARL A.S.A.P.

Du 30/04/2025

L'an 2025 et le 30 avril à 18h, les associés de la Société A.S.A.P, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000€ euros, immatriculée au RCS de Vienne sous le numéro 527 813 208 000 24, se sont réunis ZA les Blaches – 38540 Grenay, en assemblée extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Sont présents :

- M. Simon DEBARRE demeurant à 143 rue de la Moraine 38540 Grenay, qui détient 49 parts sociales.

- M. Fabien ARGOUD demeurant à 22 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon, qui détient 51 parts sociales.

qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100 parts sociales.

Les convocations ont été faites de manière verbale. Tous les associés étant présents, et conformément à la jurisprudence, ces convocations sont donc valides.

Représentant plus de la moitié des parts sociales, en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Représentant la majorité des trois quarts des parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article 20 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. ARGOUD, associé et co-gérant

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1°le rapport de gestion du gérant ;
- 2°le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- 3°les comptes annuels

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

Lecture est donnée du rapport des gérants.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement au vote les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports des Gérants, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Gérants dans l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Soumise au vote des associés, cette résolution est adoptée par 2 voix pour et 0 voix contre.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 10 481.85€ euros, que les associés décident d'affecter :

- pour 100% (soit 10 481.85€) aux autres réserves

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante :

- Capital Social :	100 000€
- Réserve Légale :	10 000€
- Autres réserves :	189 029.15€
- Report à nouveau créditeur :	0€

Soit des Capitaux Propres de 299 029.15€

Soumise au vote des associés, cette résolution est adoptée à 2 voix pour et 0 voix contre.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant Monsieur DEBARRE a perçu une rémunération de 46 283€ euros et l'approuve purement et simplement.

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Gérant Monsieur ARGOUD a perçu une rémunération de 53 080 euros et l'approuve purement et simplement.

Soumise au vote des associés, cette résolution est adoptée à 2 voix pour et 0 voix contre.

Résolution finale

L'assemblée extra-ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Soumise au vote des associés, cette résolution est adoptée à 2 voix pour et 0 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par les gérants.

Fait à Grenay le 30/04/2025

En cinq exemplaires

Signatures des associés :

Fabien ARGOUD

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Simon DEBARRE

A stylized handwritten signature in black ink, featuring several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

-  Expertise-comptable
-  Audit
-  Conseil stratégique
-  RH Solutions
-  Assurance & Patrimoine
-  Juridique
-  Corporate Finance
-  Particuliers
-  RSE
-  Formation
-  Conseil & Financement

A.S.A.P.

ZA LES BLACHES
38540 GRENNAY

Exercice clos le : 31 décembre 2024
APE : 4941A SIRET : 52781320800024



En Euro

Attestation	3
Commentaires	4
Synthèse	5
Bilan Imagé	6
COMPTES ANNUELS	7
Soldes Intermédiaires de Gestion	8
Soldes Intermédiaires de Gestion Détaillés	9
Bilan Actif	12
Bilan Passif	13
Bilan Actif Détaillé	14
Bilan Passif Détaillé	15
Compte de résultat détaillé	17
ANNEXE COMPTABLE	20
Annexe des comptes annuels	21
DOSSIER DE GESTION	36
Tableau de financement	37
Du Résultat à la Trésorerie	38
DOSSIER FISCAL	39
Liasse fiscale réel normal BIC	40
IMMOBILISATIONS	74
Liste des immobilisations	75

En Euro

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

A.S.A.P.

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	907 622,13	€
Chiffre d'affaires	2 171 442,23	€
Résultat net comptable	-10 481,85	€

Fait à Montbonnot,
Le 05/04/2025.

Amélie JOURDA,
Expert-comptable.

En Euro

1- Activité

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 2 171 K€, en hausse de 102 K€ par rapport à l'exercice précédent.

2- Marge

La marge est de 1 567 K€, en hausse de 110 K€ (taux de marge en progression).

3- Frais généraux

Les autres achats et charges externes sont de 438 K€ en hausse de 35 K€ dont 14 K€ de loyers en plus.

La valeur ajouté est en progression de 76 K€.

Les impôts et taxes sont de 29 K€, en baisse de 2 K€.

Les salaires et charges sociales des salariés sont de 883 K€, en hausse de 73 K€.

Les salaires et charges sociales des dirigeants sont de 138 K€, en baisse de 6 K€ (arrêt de Simon).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 146 K€, en baisse de 14K€..

4- Résultat

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 10 K€.

La trésorerie au 31/12/24 est de 48 K€.

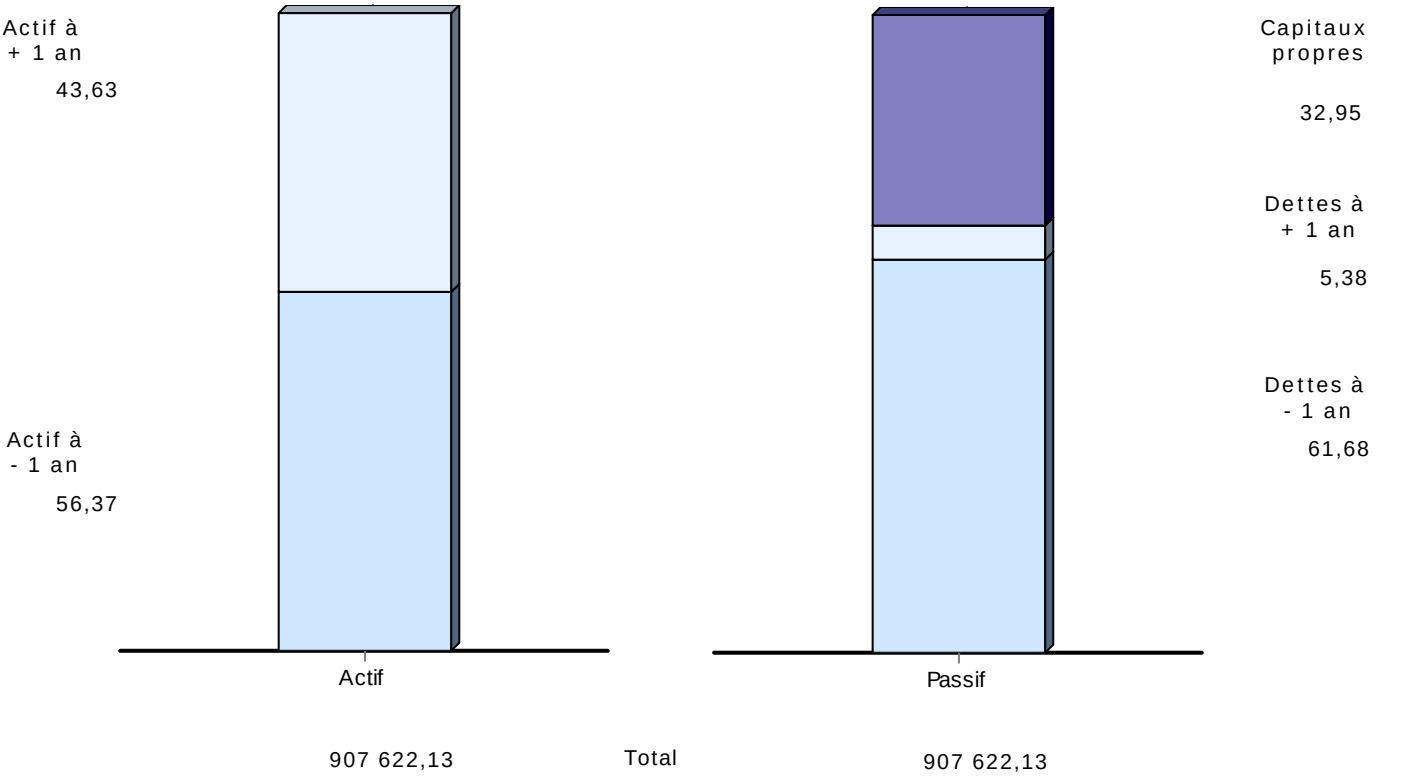
En Euro

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	2 171 442,23	2 069 085,42	2 486 521,64	102 356,81	4,95
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	2 171 442,23	2 069 085,42	2 486 521,64	102 356,81	4,95
Marge commerciale					
Marge globale	1 566 534,71	1 456 054,28	1 741 218,62	110 480,43	7,59
Valeur ajoutée	1 128 756,84	1 053 245,52	1 365 967,98	75 511,32	7,17
Excédent brut d'exploitation	78 163,41	66 887,10	225 768,56	11 276,31	16,86
Amortissements et provisions	145 969,70	160 056,19	161 090,33	-14 086,49	-8,80
Résultat d'exploitation	-24 253,27	-71 272,45	107 349,94	47 019,18	65,97
Résultat financier	-4 051,68	-3 671,37	-4 946,86	-380,31	-10,36
Résultat courant	-28 304,95	-74 943,82	102 403,08	46 638,87	62,23
Résultat exceptionnel	17 395,10	20 376,69		-2 981,59	-14,63
Résultat net de l'exercice	-10 481,85	-54 567,13	78 807,08	44 085,28	80,79

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	115 986,96	84 032,37	238 817,41	31 954,59	38,03
Fonds de roulement net global	33 285,39	179 114,29	322 981,10	-145 828,90	-81,42
Besoin en fonds de roulement	-14 560,50	127 643,55	142 205,85	-142 204,05	-111,41
Trésorerie	47 845,89	51 470,74	180 775,25	-3 624,85	-7,04

RATIOS		Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
		Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients	(en jours)	59,86	54,88	55,46	4,98	9,07
Crédit fournisseurs	(en jours)	89,59	38,78	25,15	50,81	131,02
Rotation stocks	(en jours)					
Autonomie financière		0,33	0,37	0,33	-0,04	-10,81
Capacité de remboursement		0,89	0,36	0,56	0,53	147,22
Taux d'endettement		0,44	0,76	1,16	-0,32	-42,11
Rentabilité financière		-0,04	-0,18	0,22	0,14	-77,78
Rentabilité commerciale			-0,03	0,03	0,03	-100,00

En Euro



	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
Actif à moins d'un an	511 632,82	467 871,05	629 359,98
Actif à plus d'un an	395 989,31	364 179,91	473 234,86
Capitaux propres	299 029,15	309 511,00	364 078,13
Dettes à moins d'un an	559 799,98	413 788,00	532 220,00
Dettes à plus d'un an	48 793,00	108 751,96	206 296,71
Résultat de l'exercice	-10 481,85	-54 567,13	78 807,08
Fonds de roulement net global	33 285,39	179 114,29	322 981,10
Besoin en fonds de roulement	-14 560,50	127 643,55	142 205,85
Trésorerie nette	47 845,89	51 470,74	180 775,25

COMPTES ANNUELS

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 au 31/12/24	en % de CA	Du 01/01/23 au 31/12/23	en % de CA	Du 01/01/22 au 31/12/22	en % de CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 171 442	100,00	2 069 085	100,00	2 486 522	100,00
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	2 171 442	100,00	2 069 085	100,00	2 486 522	100,00
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 171 442	100,00	2 069 085	100,00	2 486 522	100,00
CHIFFRE D'ACTIVITE	2 171 442	100,00	2 069 085	100,00	2 486 522	100,00
- Matières premières	367 258	16,91	365 736	17,68	452 326	18,19
- Sous-traitance (directe)	237 649	10,94	247 296	11,95	292 977	11,78
MARGE DE PRODUCTION	1 566 535	72,14	1 456 054	70,37	1 741 219	70,03
MARGE BRUTE TOTALE	1 566 535	72,14	1 456 054	70,37	1 741 219	70,03
- Autres achats	35 874	1,65	41 722	2,02	34 423	1,38
- Charges externes	401 904	18,51	361 086	17,45	340 828	13,71
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	1 128 757	51,98	1 053 246	50,90	1 365 968	54,93
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	28 767	1,32	30 927	1,49	36 479	1,47
- Salaires et traitements	673 476	31,02	636 559	30,77	707 142	28,44
- Charges sociales	210 188	9,68	174 528	8,44	203 050	8,17
- Rémunération de l'exploitant	103 150	4,75	107 602	5,20	148 921	5,99
- Cotisations de l'exploitant	35 013	1,61	36 742	1,78	44 607	1,79
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	78 163	3,60	66 887	3,23	225 769	9,08
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	1 647	0,08	1 080	0,05	1 080	0,04
+ Transferts de charges d'exploitation	42 649	1,96	20 828	1,01	40 720	1,64
+ Autres produits d'exploitation	904	0,04			871	0,04
- Dotations amortissements et dépréciations	145 970	6,72	160 056	7,74	161 090	6,48
- Autres charges d'exploitation	1 647	0,08	11			
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24 253	-1,12	-71 272	-3,44	107 350	4,32
Opérations en commun						
+ Produits financiers	51		303	0,01	87	
- Charges financières	4 103	0,19	3 975	0,19	5 034	0,20
RESULTAT FINANCIER	-4 052	-0,19	-3 671	-0,18	-4 947	-0,20
RESULTAT COURANT	-28 305	-1,30	-74 944	-3,62	102 403	4,12
+ Produits exceptionnels (1)	20 700	0,95	38 500	1,86		
- Charges exceptionnelles (2)	3 305	0,15	18 123	0,88		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 395	0,80	20 377	0,98		
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-428	-0,02			23 596	0,95
RESULTAT EXERCICE	-10 482	-0,48	-54 567	-2,64	78 807	3,17
(1) dont produits cessions éléments cédés	20 700	0,95	38 500	1,86		
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	2 846	0,13	18 123	0,88		

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 171 442,23	100	2 069 085,42	100	102 356,81	4,95
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) *	2 171 442,23	100,00	2 069 085,42	100,00	102 356,81	4,95
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICES	1 112 448,09	51,23	992 550,35	47,97	119 897,74	12,08
7069000000 PRESTATION SERVICE EXPORT	1 058 994,14	48,77	1 076 535,07	52,03	-17 540,93	-1,63
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	2 171 442,23	100,00	2 069 085,42	100,00	102 356,81	4,95
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	2 171 442,23	100,00	2 069 085,42	100,00	102 356,81	4,95
- Matières premières *	367 258,11	16,91	365 735,57	17,68	1 522,54	0,42
6013000000 PÉAGES	104 372,46	4,81	100 836,61	4,87	3 535,85	3,51
6014000000 GASOIL	256 549,73	11,81	260 362,96	12,58	-3 813,23	-1,46
6015000000 ADDITIF GASOIL ECOGAS	6 335,92	0,29	4 536,00	0,22	1 799,92	39,68
- Sous-traitance (directe) *	237 649,41	10,94	247 295,57	11,95	-9 646,16	-3,90
6040000000 ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATI	927,48	0,04			927,48	
6041000000 AFFRÈTEMENT	168 922,61	7,78	174 133,86	8,42	-5 211,25	-2,99
6041000010 AFFRÈTEMENT EXPORT	67 799,32	3,12	73 161,71	3,54	-5 362,39	-7,33
MARGE DE PRODUCTION *	1 566 534,71	72,14	1 456 054,28	70,37	110 480,43	7,59
MARGE BRUTE TOTALE	1 566 534,71	72,14	1 456 054,28	70,37	110 480,43	7,59
- Autres achats	35 873,62	1,65	41 722,42	2,02	-5 848,80	-14,02
6061100000 ELECTRICITÉ, ESSENCE, GAZ	13 327,24	0,61	14 652,45	0,71	-1 325,21	-9,04
6061200000 FOURNITURES NON STOCKABLE E	145,79	0,01	183,31	0,01	-37,52	-20,47
6063000000 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET D	9 516,00	0,44	16 377,15	0,79	-6 861,15	-41,89
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 884,59	0,59	10 509,51	0,51	2 375,08	22,60
- Charges externes	401 904,25	18,51	361 086,34	17,45	40 817,91	11,30
6122110000 CREDIT BAIL VOLVO	10 684,20	0,49	10 684,20	0,52		
6122120000 CREDIT BAIL ACTROS FRIGO	29 470,92	1,36	24 559,10	1,19	4 911,82	20,00
6122500000 LOCATION FB090TS	20 601,60	0,95	20 601,60	1,00		
6135000000 LOCATION BUREAU LES BLACHES	47 000,04	2,16	32 470,02	1,57	14 530,02	44,75
6135100000 SECURITE ALARME	7 608,03	0,35	8 450,80	0,41	-842,77	-9,97
6135110000 LOCATION PARKING			1 200,00	0,06	-1 200,00	-100,00
6135200000 LOCATION BUREAU SCI LES CHA	23 824,92	1,10	22 998,84	1,11	826,08	3,59
6135300000 LOCATIONS ADD	7 077,60	0,33	7 077,60	0,34		
6136000000 LOCATION CAMION	59,00		237,60	0,01	-178,60	-75,17
6152000000 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SU	6 297,20	0,29	6 629,23	0,32	-332,03	-5,01
6155000000 RÉPARATION VEHICULES	157 790,96	7,27	129 876,06	6,28	27 914,90	21,49
6160000000 PRIMES D'ASSURANCE	2 280,01	0,10	2 623,24	0,13	-343,23	-13,08
6161200000 PRIMES D'ASSURANCES ACM FLO	47 938,65	2,21	50 457,86	2,44	-2 519,21	-4,99
6161300000 PRIMES D'ASSURANCES COSTE F	12 277,75	0,57	13 617,24	0,66	-1 339,49	-9,84
6181000000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE	234,95	0,01			234,95	
6221000000 COMMISSIONS ET COURTAGES S			76,50		-76,50	-100,00
6226000000 HONORAIRES	2 287,75	0,11	2 271,56	0,11	16,19	0,71
6227000000 GREFFE	65,94		404,51	0,02	-338,57	-83,70
6230000000 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELA	1 240,00	0,06	1 335,20	0,06	-95,20	-7,13
6251000000 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	1 191,42	0,05	584,83	0,03	606,59	103,72
6252000000 RESTAURANT	4 084,02	0,19	6 640,49	0,32	-2 556,47	-38,50
6256000000 MISSIONS			40,73		-40,73	-100,00
6261000000 FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION	10 442,35	0,48	10 201,10	0,49	241,25	2,36
6262000000 FRAIS POSTAUX	187,98	0,01	94,31		93,67	99,32
6270000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMI	2 997,35	0,14	4 289,20	0,21	-1 291,85	-30,12
6288000000 FORMATION SALARIÉS	6 261,61	0,29	3 664,52	0,18	2 597,09	70,87
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	1 128 756,84	51,98	1 053 245,52	50,90	75 511,32	7,17

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Impôts, taxes et versements assimilés	28 766,72	1,32	30 927,18	1,49	-2 160,46	-6,99
6313000000 PARTICIPATION DES EMPLOYEUR	10 001,79	0,46	10 680,06	0,52	-678,27	-6,35
6333000000 FORMATION PROFESSIONNELLE G	1 112,00	0,05	220,00	0,01	892,00	405,45
6351100000 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TE	2 081,00	0,10	2 195,00	0,11	-114,00	-5,19
6351400000 TAXE SUR LES VÉHICULES DES S	3 066,00	0,14	2 163,00	0,10	903,00	41,75
6358000000 CARTE GRISE	391,76	0,02	1 421,52	0,07	-1 029,76	-72,44
6370000000 AUTRES IMPÔTS ET TAXES (AUT	3 232,17	0,15	3 453,60	0,17	-221,43	-6,41
6371000000 CSG DEDUCTIBLE DEBARRE	4 298,00	0,20	5 469,00	0,26	-1 171,00	-21,41
6371000010 CSG DEDUCTIBLE ARGOUD	4 584,00	0,21	5 325,00	0,26	-741,00	-13,92
- Salaires et traitements	673 475,86	31,02	636 559,44	30,77	36 916,42	5,80
6411000000 REMUNERATION SALARIÉS	605 978,95	27,91	578 384,96	27,95	27 593,99	4,77
6412000000 CONGÉS PAYÉS	-3 019,62	-0,14	-10 789,75	-0,52	7 770,13	-72,01
6413000000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	26 850,00	1,24	22 316,01	1,08	4 533,99	20,32
6414000000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIV	-2 715,09	-0,13	2 739,86	0,13	-5 454,95	-199,10
6418000000 RÉMUNÉRATION INDEMNITÉS RE	46 381,62	2,14	43 908,36	2,12	2 473,26	5,63
- Charges sociales	210 187,94	9,68	174 528,14	8,44	35 659,80	20,43
6450000000 COTISATIONS PRÉVOYANCES	8 435,15	0,39	7 227,89	0,35	1 207,26	16,70
6451000000 COTISATIONS À L'URSSAF	156 053,18	7,19	128 870,25	6,23	27 182,93	21,09
6453000000 COTISATIONS AUX CAISSES DE R	30 761,97	1,42	24 859,93	1,20	5 902,04	23,74
6455000000 MUTUELLE	6 610,24	0,30	6 152,75	0,30	457,49	7,44
6458000000 CHARGES SOCIALES CP	284,84	0,01	-4 406,58	-0,21	4 691,42	-106,46
6471000000 AST MEDECINE DU TRAVAIL	2 310,00	0,11	2 326,50	0,11	-16,50	-0,71
6480000000 AUTRES CHARGES DE PERSONNE	1 263,68	0,06	3 660,00	0,18	-2 396,32	-65,47
6482000000 TICKETS RESTAURANT	4 468,88	0,21	5 837,40	0,28	-1 368,52	-23,44
- Rémunération de l'exploitant	103 150,28	4,75	107 602,00	5,20	-4 451,72	-4,14
6440000000 REMUNERATION ARGOUD	53 080,00	2,44	50 840,00	2,46	2 240,00	4,41
6440000010 CSG NON DED. ARGOUD	1 954,00	0,09	2 930,00	0,14	-976,00	-33,31
6441000000 REMUNERATION DEBARRE	46 283,28	2,13	50 841,00	2,46	-4 557,72	-8,96
6441000010 CSG NON DED. DEBARRE	1 833,00	0,08	2 991,00	0,14	-1 158,00	-38,72
- Cotisations de l'exploitant	35 012,63	1,61	36 741,66	1,78	-1 729,03	-4,71
6461000000 AVN TNS DEBARRE	15 917,00	0,73	17 785,00	0,86	-1 868,00	-10,50
6461000010 AVN TNS ARGOUD	17 214,00	0,79	17 247,00	0,83	-33,00	-0,19
6463000000 MUTUELLE RADIANCE DEBARRE	1 761,23	0,08	1 636,22	0,08	125,01	7,64
6463002000 COMPLT SANTE NON MAD. DEBA	43,44		43,44			
6463100000 ASSURANCE SOGECAP	76,96		30,00		46,96	156,53
Total	-1 050 593,43	-48,38	-986 358,42	-47,67	-64 235,01	6,51
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	78 163,41	3,60	66 887,10	3,23	11 276,31	16,86
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis	1 646,79	0,08	1 080,00	0,05	566,79	52,48
7817400000 REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS D	1 646,79	0,08	1 080,00	0,05	566,79	52,48
+ Transferts de charges d'exploitation	42 648,85	1,96	20 827,83	1,01	21 821,02	104,77
7910000000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXP	7 386,15	0,34	669,86	0,03	6 716,29	
7910010000 REMBT FORMATIONS	4 364,00	0,20			4 364,00	
7910020000 REMBT ASSURANCES	10 587,92	0,49	4 581,13	0,22	6 006,79	131,12
7910030000 REMBT TICPE	20 310,78	0,94	15 576,84	0,75	4 733,94	30,39
+ Autres produits d'exploitation	904,17	0,04			904,17	
7580000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION C	904,17	0,04			904,17	
- Dotations amortissements et dépréciations	145 969,70	6,72	160 056,19	7,74	-14 086,49	-8,80
6811200000 DOTATION AMORTISSEMENT ET P	145 969,70	6,72	158 409,40	7,66	-12 439,70	-7,85
6817400000 PROVISION CRÉANCES CLIENT			1 646,79	0,08	-1 646,79	-100,00
- Autres charges d'exploitation	1 646,79	0,08	11,19		1 635,60	
6540000000 PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCO	1 646,79	0,08			1 646,79	
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTIO			11,19		-11,19	-100,00
Total	-102 416,68	-4,72	-138 159,55	-6,68	35 742,87	-25,87
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-24 253,27	-1,12	-71 272,45	-3,44	47 019,18	-65,97

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
+ Produits financiers	51,19		303,37	0,01	-252,18	-83,13
7680000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	51,19		303,37	0,01	-252,18	-83,13
- Charges financières	4 102,87	0,19	3 974,74	0,19	128,13	3,22
6611000000 INTERETS D'EMPRUNT	4 086,10	0,19	3 808,80	0,18	277,30	7,28
6616000000 INTÉRÊTS BANCAIRES ET SUR O	16,77		165,94	0,01	-149,17	-89,89
Total	-4 051,68	-0,19	-3 671,37	-0,18	-380,31	10,36
RÉSULTAT COURANT	-28 304,95	-1,30	-74 943,82	-3,62	46 638,87	-62,23
+ Produits exceptionnels (1)	20 700,00	0,95	38 500,00	1,86	-17 800,00	-46,23
7750000000 PRODUITS DES CESSIONS ÉLÉM	20 700,00	0,95	38 500,00	1,86	-17 800,00	-46,23
- Charges exceptionnelles (2)	3 304,90	0,15	18 123,31	0,88	-14 818,41	-81,76
6710000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SU	459,00	0,02			459,00	
6750000000 VALEURS COMPTABLES DES ÉLÉ	2 845,90	0,13	18 123,31	0,88	-15 277,41	-84,30
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-428,00	-0,02			-428,00	
6991000000 CREDIT IMPOT	-428,00	-0,02			-428,00	
Total	17 823,10	0,82	20 376,69	0,98	-2 553,59	-12,53
RÉSULTAT EXERCICE	-10 481,85	-0,48	-54 567,13	-2,64	44 085,28	-80,79
(1) dont produits cessions éléments cédés	20 700,00		38 500,00		-17 800,00	-46,23
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	2 845,90		18 123,31		-15 277,41	-84,30
* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice						

BILAN ACTIF

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/23
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	12 668	9 770	2 898	4 466
Autres immobilisations corporelles	939 231	556 568	382 663	349 286
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 428		10 428	13 228
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	962 328	566 339	395 989	366 980
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	397 745		397 745	346 089
Clients douteux, litigieux (3)				216
Clients Factures à établir (3)				
Autres créances (3)	60 540		60 540	61 211
Fournisseurs débiteurs	532		532	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	47 846		47 846	51 471
Charges constatées d'avance (3)	4 970		4 970	6 084
TOTAL ACTIF CIRCULANT	511 633		511 633	465 071
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 473 961	566 339	907 622	832 051

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

10 428

BILAN PASSIF

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	199 511	254 078
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 482	-54 567
SITUATION NETTE	299 029	309 511
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	299 029	309 511
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	130 246	234 936
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	302 209	122 119
Fournisseurs, factures non parvenues	2 310	5 285
Dettes fiscales et sociales	173 212	160 199
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	616	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	608 593	522 540
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	907 622	832 051
(1) Dont à plus d'un an	48 793	108 752
(1) Dont à moins d'un an	559 800	413 788
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	2 897,58	4 465,50	-1 567,92	-35,11
2155000000 outillage industriel	12 668,00	12 668,00		
2815500000 amort materiel et outillages	-9 770,42	-8 202,50	-1 567,92	-19,12
Autres immobilisations corporelles	382 663,37	349 286,05	33 377,32	9,56
2181000000 installations générales, agenc	38 228,12	35 628,12	2 600,00	7,30
2182000000 matériel de transport	855 261,27	736 063,14	119 198,13	16,19
2182100000 vehicule de tourisme	33 589,00	33 589,00		
2183000000 matériel de bureau et matériel	12 153,09	12 153,09		
2818100000 amort agencements	-5 168,70	-1 280,89	-3 887,81	-303,52
2818200000 amort materiel transport	-533 839,39	-450 986,93	-82 852,46	-18,37
2818210000 amort vehicule tourisme	-9 517,44	-9 517,44		
2818300000 amort mat bureau informatique	-8 042,58	-6 362,04	-1 680,54	-26,42
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	10 428,36	13 228,36	-2 800,00	-21,17
2750000000 dépôts et cautionnements versé	10 428,36	13 228,36	-2 800,00	-21,17
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	395 989,31	366 979,91	29 009,40	7,90
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	397 745,21	346 089,39	51 655,82	14,93
Clients douteux, litigieux (3)		1 862,79	-1 862,79	-100,00
4160000000 clients douteux ou litigieux t		1 296,00	-1 296,00	-100,00
4161000000 clients douteux ou litigieux e		566,79	-566,79	-100,00
Provisions pour dépréciations des clients		-1 646,79	1 646,79	100,00
4910000000 dépréciations comptes de clien		-1 646,79	1 646,79	100,00
Autres (3)	60 539,91	61 211,07	-671,16	-1,10
4250000000 acomptes sur salaires		1 200,00	-1 200,00	-1,96
4377800000 rsi prov	4 714,00	13 384,00	-8 670,00	-14,16
4440000000 etat - impôts sur les bénéfice	428,00	5 899,00	-5 471,00	-8,94
4456200000 tva sur immobilisations	1 045,62	525,62	520,00	0,85
4456618000 tva déductible 20% encaissemen	27 333,30	22 428,38	4 904,92	8,01
4456700000 crédit de tva à reporter	19 398,41	265,00	19 133,41	31,26
4458600000 tva sur factures non parvenues	385,00	880,90	-495,90	-0,81
4487000000 produits à recevoir	7 235,58	3 428,17	3 807,41	6,22
4620000000 compte de créance sur cession		13 200,00	-13 200,00	-21,56
Fournisseurs débiteurs	531,73		531,73	
Disponibilités	47 845,89	51 470,74	-3 624,85	-7,04
5121000000 livret banque populaire	5 108,18	10 056,99	-4 948,81	-49,21
5122000000 societe generale	36 599,19	29 851,16	6 748,03	22,61
5123000000 banque populaire	6 138,52	11 562,59	-5 424,07	-46,91
Charges constatées d'avance (3)	4 970,08	6 083,85	-1 113,77	-18,31
4860000000 charges constatées d'avance	4 970,08	6 083,85	-1 113,77	-18,31
TOTAL ACTIF CIRCULANT	511 632,82	465 071,05	46 561,77	10,01
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	907 622,13	832 050,96	75 571,17	9,08

(3) Dont à plus d'un an (brut)

10 428,00

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 100 000,00)	100 000,00	100 000,00		
1013000000 capital social	100 000,00	100 000,00		
Réserves				
Réserve légale	10 000,00	10 000,00		
1061000000 réserve légale	10 000,00	10 000,00		
Autres réserves	199 511,00	254 078,13	-54 567,13	-21,48
1068000000 autres réserves	199 511,00	254 078,13	-54 567,13	-21,48
Résultat de l'exercice (bénéfice / perte)	-10 481,85	-54 567,13	44 085,28	80,79
SITUATION NETTE	299 029,15	309 511,00	-10 481,85	-3,39
TOTAL CAPITAUX PROPRES	299 029,15	309 511,00	-10 481,85	-3,39
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	130 245,55	234 936,41	-104 690,86	-44,56
1641120000 pret soge 222110101755	14 170,91	24 029,85	-9 858,94	-41,03
1641130000 pret soge 222110101766	13 329,61	22 588,88	-9 259,27	-40,99
1641200000 bpi pret ctr0191289		1 652,66	-1 652,66	-100,00
1641220000 pret bpi 19117478	16 666,56	29 166,60	-12 500,04	-42,86
1641300000 pret banque populaire		5 236,60	-5 236,60	-100,00
1641400000 pret banque populaire 2	21 089,37	28 439,23	-7 349,86	-25,84
1642500000 prêt sogé 221077100588	3 495,37	17 398,38	-13 903,01	-79,91
1642600000 pret soge 221183100355		6 735,93	-6 735,93	-100,00
1642700000 pret soge 221182101055	9 303,32	23 154,90	-13 851,58	-59,82
1642800000 pret soge 222162100111	22 950,86	37 948,47	-14 997,61	-39,52
1642810000 pret soge 224047102444	26 817,70		26 817,70	
1647200000 pret soge 221333100633	654,41	8 437,33	-7 782,92	-92,24
1648300000 pret soge218233001702		2 046,86	-2 046,86	-100,00
1648700000 pret soge 219330100555		5 323,68	-5 323,68	-100,00
1648900000 pret mercedes 1493522	1 767,44	22 777,04	-21 009,60	-92,24
Fournisseurs	302 209,45	122 118,68	180 090,77	147,47
Fournisseurs, factures non parvenues	2 310,00	5 285,41	-2 975,41	-56,29
Dettes fiscales et sociales	173 212,43	160 199,46	13 012,97	8,12
4210000000 rémunération du personnel	46 159,54	37 490,14	8 669,40	23,12
4282000000 dettes provisionnées pour cong	34 604,42	37 624,04	-3 019,62	-8,03
4310000000 sécurité sociale	22 500,27	18 215,87	4 284,40	23,52
4370000000 autres organismes sociaux	875,61	508,07	367,54	72,34
4372000000 mutuelle	3 420,66	5 689,43	-2 268,77	-39,88
4373000000 caisses de retraites et prevoy	9 088,77	6 660,79	2 427,98	36,45
4380000000 charges sociales s/cp	11 686,80	11 401,96	284,84	2,50
4421000000 compte de rémunération pas	250,20	219,23	30,97	14,13
4455100000 tva à décaisser		2 960,00	-2 960,00	-100,00
4457118000 tva collectée 20% encaissement	37 411,47	32 587,73	4 823,74	14,80
4458000000 tva a regulariser	127,69	240,20	-112,51	-46,84
4470000000 autres impôts, taxes et versem	6 242,00	5 587,00	655,00	11,72
4486000000 etat charges à payer	845,00	1 015,00	-170,00	-16,75
Autres dettes				
Clients créditeurs	615,55		615,55	
TOTAL DETTES	608 592,98	522 539,96	86 053,02	16,47

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	907 622,13	832 050,96	75 571,17	9,08
(1) Dont à plus d'un an	48 793,00	108 752,00		
(1) Dont à moins d'un an	559 799,98	413 788,00		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	2 171 442,23	2 069 085,42	102 356,81	4,95
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICES	1 112 448,09	992 550,35	119 897,74	12,08
7069000000 PRESTATION SERVICE EXPORT	1 058 994,14	1 076 535,07	-17 540,93	-1,63
Montant net du chiffre d'affaires	2 171 442,23	2 069 085,42	102 356,81	4,95
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	44 295,64	21 907,83	22 387,81	102,19
7817400000 REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS DES	1 646,79	1 080,00	566,79	52,48
7910000000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOI	7 386,15	669,86	6 716,29	
7910010000 REMBT FORMATIONS	4 364,00		4 364,00	
7910020000 REMBT ASSURANCES	10 587,92	4 581,13	6 006,79	131,12
7910030000 REMBT TICPE	20 310,78	15 576,84	4 733,94	30,39
Autres produits	904,17		904,17	
7580000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	904,17		904,17	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 216 642,04	2 090 993,25	125 648,79	6,01
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvis.	367 258,11	365 735,57	1 522,54	0,42
6013000000 PÉAGES	104 372,46	100 836,61	3 535,85	3,51
6014000000 GASOIL	256 549,73	260 362,96	-3 813,23	-1,46
6015000000 ADDITIF GASOIL ECOGAS	6 335,92	4 536,00	1 799,92	39,68
Autres achats et charges externes	675 427,28	650 104,33	25 322,95	3,90
6040000000 ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS	927,48		927,48	
6041000000 AFFRÈTEMENT	168 922,61	174 133,86	-5 211,25	-2,99
6041000010 AFFRÈTEMENT EXPORT	67 799,32	73 161,71	-5 362,39	-7,33
6061100000 ELECTRICITÉ, ESSENCE, GAZ	13 327,24	14 652,45	-1 325,21	-9,04
6061200000 FOURNITURES NON STOCKABLE EAU	145,79	183,31	-37,52	-20,47
6063000000 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE	9 516,00	16 377,15	-6 861,15	-41,89
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 884,59	10 509,51	2 375,08	22,60
6122110000 CREDIT BAIL VOLVO	10 684,20	10 684,20		
6122120000 CREDIT BAIL ACTROS FRIGO	29 470,92	24 559,10	4 911,82	20,00
6122500000 LOCATION FB090TS	20 601,60	20 601,60		
6135000000 LOCATION BUREAU LES BLACHES	47 000,04	32 470,02	14 530,02	44,75
6135100000 SECURITE ALARME	7 608,03	8 450,80	-842,77	-9,97
6135110000 LOCATION PARKING		1 200,00	-1 200,00	-100,00
6135200000 LOCATION BUREAU SCI LES CHARMI	23 824,92	22 998,84	826,08	3,59
6135300000 LOCATIONS ADD	7 077,60	7 077,60		
6136000000 LOCATION CAMION	59,00	237,60	-178,60	-75,17
6152000000 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR I	6 297,20	6 629,23	-332,03	-5,01
6155000000 RÉPARATION VEHICULES	157 790,96	129 876,06	27 914,90	21,49
6160000000 PRIMES D'ASSURANCE	2 280,01	2 623,24	-343,23	-13,08
6161200000 PRIMES D'ASSURANCES ACM FLOTTE	47 938,65	50 457,86	-2 519,21	-4,99
6161300000 PRIMES D'ASSURANCES COSTE FERM	12 277,75	13 617,24	-1 339,49	-9,84
6181000000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE	234,95		234,95	
6221000000 COMMISSIONS ET COURTAGES SUR A		76,50	-76,50	-100,00
6226000000 HONORAIRES	2 287,75	2 271,56	16,19	0,71
6227000000 GREFFE	65,94	404,51	-338,57	-83,70
6230000000 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELAT	1 240,00	1 335,20	-95,20	-7,13
6251000000 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	1 191,42	584,83	606,59	103,72
6252000000 RESTAURANT	4 084,02	6 640,49	-2 556,47	-38,50
6256000000 MISSIONS		40,73	-40,73	-100,00
6261000000 FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	10 442,35	10 201,10	241,25	2,36
6262000000 FRAIS POSTAUX	187,98	94,31	93,67	99,32
6270000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉ	2 997,35	4 289,20	-1 291,85	-30,12
6288000000 FORMATION SALARIÉS	6 261,61	3 664,52	2 597,09	70,87
Impôts, taxes et versements assimilés	28 766,72	30 927,18	-2 160,46	-6,99
6313000000 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À	10 001,79	10 680,06	-678,27	-6,35
6333000000 FORMATION PROFESSIONNELLE GÉRA	1 112,00	220,00	892,00	405,45
6351100000 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRIT	2 081,00	2 195,00	-114,00	-5,19
6351400000 TAXE SUR LES VÉHICULES DES SOC	3 066,00	2 163,00	903,00	41,75

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
6358000000 CARTE GRISE	391,76	1 421,52	-1 029,76	-72,44
6370000000 AUTRES IMPÔTS ET TAXES (AUTRES	3 232,17	3 453,60	-221,43	-6,41
6371000000 CSG DEDUCTIBLE DEBARRE	4 298,00	5 469,00	-1 171,00	-21,41
6371000010 CSG DEDUCTIBLE ARGOUD	4 584,00	5 325,00	-741,00	-13,92
Salaires et traitements	776 626,14	744 161,44	32 464,70	4,36
6411000000 REMUNERATION SALARIÉS	605 978,95	578 384,96	27 593,99	4,77
6412000000 CONGÉS PAYÉS	-3 019,62	-10 789,75	7 770,13	-72,01
6413000000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	26 850,00	22 316,01	4 533,99	20,32
6414000000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	-2 715,09	2 739,86	-5 454,95	-199,10
6418000000 RÉMUNÉRATION INDEMNITÉS REPAS	46 381,62	43 908,36	2 473,26	5,63
6440000000 REMUNERATION ARGOUD	53 080,00	50 840,00	2 240,00	4,41
6440000010 CSG NON DED. ARGOUD	1 954,00	2 930,00	-976,00	-33,31
6441000000 REMUNERATION DEBARRE	46 283,28	50 841,00	-4 557,72	-8,96
6441000010 CSG NON DED. DEBARRE	1 833,00	2 991,00	-1 158,00	-38,72
Charges sociales	245 200,57	211 269,80	33 930,77	16,06
6450000000 COTISATIONS PRÉVOYANCES	8 435,15	7 227,89	1 207,26	16,70
6451000000 COTISATIONS À L'URSSAF	156 053,18	128 870,25	27 182,93	21,09
6453000000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	30 761,97	24 859,93	5 902,04	23,74
6455000000 MUTUELLE	6 610,24	6 152,75	457,49	7,44
6458000000 CHARGES SOCIALES CP	284,84	-4 406,58	4 691,42	-106,46
6461000000 AVN TNS DEBARRE	15 917,00	17 785,00	-1 868,00	-10,50
6461000010 AVN TNS ARGOUD	17 214,00	17 247,00	-33,00	-0,19
6463000000 MUTUELLE RADIANCE DEBARRE	1 761,23	1 636,22	125,01	7,64
6463002000 COMPLT SANTE NON MAD. DEBARRE	43,44	43,44		
6463100000 ASSURANCE SOGECAP	76,96	30,00	46,96	156,53
6471000000 AST MEDECINE DU TRAVAIL	2 310,00	2 326,50	-16,50	-0,71
6480000000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 263,68	3 660,00	-2 396,32	-65,47
6482000000 TICKETS RESTAURANT	4 468,88	5 837,40	-1 368,52	-23,44
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	145 969,70	158 409,40	-12 439,70	-7,85
6811200000 DOTATION AMORTISSEMENT ET PROV	145 969,70	158 409,40	-12 439,70	-7,85
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		1 646,79	-1 646,79	-100,00
6817400000 PROVISION CRÉANCES CLIENT		1 646,79	-1 646,79	-100,00
Autres charges	1 646,79	11,19	1 635,60	
6540000000 PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRA	1 646,79		1 646,79	
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO		11,19	-11,19	-100,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 240 895,31	2 162 265,70	78 629,61	3,64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-24 253,27	-71 272,45	47 019,18	-65,97
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	51,19	303,37	-252,18	-83,13
7680000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	51,19	303,37	-252,18	-83,13
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	51,19	303,37	-252,18	-83,13
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	4 102,87	3 974,74	128,13	3,22
6611000000 INTERETS D'EMPRUNT	4 086,10	3 808,80	277,30	7,28
6616000000 INTÉRÊTS BANCAIRES ET SUR OPÉR	16,77	165,94	-149,17	-89,89
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4 102,87	3 974,74	128,13	3,22
RÉSULTAT FINANCIER	-4 051,68	-3 671,37	-380,31	10,36
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-28 304,95	-74 943,82	46 638,87	-62,23

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits exceptionnels				
Sur opérations en capital	20 700,00	38 500,00	-17 800,00	-46,23
7750000000 PRODUITS DES CESSIONS ÉLÉMENTS	20 700,00	38 500,00	-17 800,00	-46,23
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 700,00	38 500,00	-17 800,00	-46,23
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	459,00		459,00	
6710000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP	459,00		459,00	
Sur opérations en capital	2 845,90	18 123,31	-15 277,41	-84,30
6750000000 VALEURS COMPTABLES DES ÉLÉMENT	2 845,90	18 123,31	-15 277,41	-84,30
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 304,90	18 123,31	-14 818,41	-81,76
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17 395,10	20 376,69	-2 981,59	-14,63
Impôt sur les bénéfices	-428,00		-428,00	
6991000000 CREDIT IMPOT	-428,00		-428,00	
TOTAL DES PRODUITS	2 237 393,23	2 129 796,62	107 596,61	5,05
TOTAL DES CHARGES	2 247 875,08	2 184 363,75	63 511,33	2,91
Bénéfice ou Perte	-10 481,85	-54 567,13	44 085,28	-80,79

ANNEXE COMPTABLE

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

En Euro

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
					suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL				
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.							
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			12 668				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		35 628		2 600		
		Matériel de transport		769 652		178 025		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		12 153				
Emballages récupérables & divers								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
TOTAL				830 101		180 625		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières			13 228				
TOTAL				13 228				
TOTAL GENERAL				843 329		180 625		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.			TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles			TOTAL				
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
	Inst. gal. agen. amé. cons							
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					12 668		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				38 228		
		Matériel de transport			58 827	888 850		
		Mat. bureau, inform., mobilier				12 153		
Emb. récupérables & divers								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
TOTAL				58 827		951 899		
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières				2 800	10 428		
TOTAL				2 800		10 428		
TOTAL GENERAL				61 627		962 327		

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		8 203	1 568		9 771
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	1 281	3 888		5 169
	Matériel de transport	460 504	138 833	55 981	543 356
	Mat. bureau et informatiq., mob.	6 362	1 681		8 043
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		476 350	145 970	55 981	566 339
TOTAL GENERAL		476 350	145 970	55 981	566 339

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

En Euro

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS						
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges					
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles				
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence				
		- titres de participation				
		- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients		1 647		1 647		
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL			1 647		1 647	
TOTAL GÉNÉRAL			1 647		1 647	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises		- d'exploitation			1 647	
		- financières				
		- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée						

En Euro

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL			

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
TOTAL								

En Euro

LOCATIONS				
	Valeur d'origine	REDEVANCES PAYÉES		
		Cumul exerc. antérieurs	Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	VALEUR RESTANT À PAYER			
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 428		10 428
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	397 745	397 745	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 714	4 714	
	Impôts sur les bénéfices	428	428	
	Etat & autres	48 162	48 162	
	coll. publiques	7 236	7 236	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	532	532	
	Charges constatées d'avance	4 970	4 970	
TOTAUX		474 215	463 787	10 428
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 970
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 970

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE				
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	130 246	81 453	48 793	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	304 519	304 519		
Personnel & comptes rattachés	80 764	80 764		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	47 572	47 572		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	37 539	37 539		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	7 337	7 337		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	616	616		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	608 593	559 800	48 793	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 000		
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	139 691		
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés			

En Euro

CHARGES À PAYER	
CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	2 310 47 136
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	49 446

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS						
	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						
ENGAGEMENTS REÇUS						
	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

DETTE GARANTIE PAR DES SÛRETÉS RÉELLES		
	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

En Euro

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

DOSSIER DE GESTION

TABLEAU DE FINANCEMENT

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	115 986,96
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	115 986,96
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	17 854,10
Immobilisations corporelles	180 625,00	Immobilisations corporelles	-357 291,07
Immobilisations financières		Immobilisations financières	2 800,00
Prélèvements des comptes courants		Apports comptes courants	
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)	145 433,49	Emprunts réalisés	40 742,63
TOTAL EMPLOIS	326 058,49	TOTAL RESSOURCES	-179 907,38

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL
diff. entre les cptx permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 505 965,87

Augmentation actif circulant	48 539,83	Diminution actif circulant	
Diminution dettes		Augmentation dettes	190 743,88
TOTAL	48 539,83	TOTAL	190 743,88

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT
diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a diminué de 142 204,05

LE TABLEAU DE FINANCEMENT N'EST PAS ÉQUILIBRÉ
-360 136,97

Augmentation de la trésorerie		Diminution de la trésorerie	3 624,85
-------------------------------	--	-----------------------------	----------

VARIATION DE TRÉSORERIE
(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)
a diminué de 3 624,85

DU RÉSULTAT À LA TRÉSORERIE

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

n L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) EST DE

78 163,41

Compte tenu des variations d'inventaire :

- des stocks de produits, en-cours
- des stocks d'approvisionnement
- des stocks de marchandises

-
+
+

Compte tenu des autres produits et charges de gestion courantes

+ 41 906,23

n L'APPORT D'ARGENT DE L'EXPLOITATION A ÉTÉ DE
(Ventes - achats d'exploitation)

120 069,64

100 %

FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées		
Produits financiers, Agios, Intérêts C.T.	16,77	51,19		
Intérêts des emprunts	4 086,10			
Remboursement capital	145 433,49			
TOTAL ANNUITÉS ET AGIOS	149 536,36	51,19	-149 485,17	124,50
Achats d'immobilisations				
- Incorporelles				
- Corporelles	180 625,00			
- Financières				
Cessions d'immobilisations		-336 636,97		
Emprunts nouveaux		40 742,63		
Subventions d'investissement				
TOTAL INVESTISSEMENTS - FINANCEMENTS	180 625,00	-295 894,34	-476 519,34	396,87
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	459,00		-459,00	0,38
Intérêts des comptes courants				
TOTAL APPORTS/PRÉLÈVEMENTS NET DES ASSOCIÉS				
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET PARTICIPATION	-428,00		428,00	-0,36
TOTAL GÉNÉRAL	330 192,36	-175 773,51	Variation de trésorerie nette globale	
			-505 965,87	

Cette variation de trésorerie nette globale se traduit par :

- Une dégradation des disponibilités de -3 624,85
- Une augmentation des créances de 48 539,83
- Une augmentation des dettes fournisseurs et dettes à court terme de 190 743,88

DOSSIER FISCAL

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025  N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)					
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le		31/12/24		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
A.S.A.P. ZA LES BLACHES 38540 GRENAY											
SIRET 5 2 7 8 1 3 2 0 8 0 0 0 2 4						Mél : zoe.pommier@transports-asap.com					
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées Transports routiers de fret interurbains						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		6 266	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Autres dispositifs ☐				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐				Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies ☐				France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %						N°					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé EBP											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :					
NUMANS Dauphiné Savoies 445 Rue Lavoisier INOVALLEE 38330 MONTBONNOT ST MARTIN											
Tél : 0476908490						Tél :					
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant :					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 01/04/25 Lieu : GRENAY					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire : GERANT ARGOUT Fabien					
						Signature					
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :											

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																			
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)															c														
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d														
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)																				e									
																				f									
																				g									
																				h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i														
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j														
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)																			
H										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																	
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :															
														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6											
1										2		3		4		5		6		7		8							
ARGOUD Fabien 22 rue Paul Cazeneuve 69008 LYON-08										51		2024		53 080															
DEBARRE Simon 18 rue Marie-Madeleine Fourcade 69007 LYON-07										49		2024		46 283															
I										DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																			
REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%																			
															0%		15%		19%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
										MVLT restant à reporter																			
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																													

Désignation de l'entreprise : A.S.A.P.			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise ZA LES BLACHES 38540 GRENAY			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 52781320800024			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31/12/2024				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)			AA				
AC.IIF IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 668	AS	9 770	2 898
		Autres immobilisations corporelles	AT	939 231	AU	556 568	382 663
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	10 428	BI		10 428
TOTAL (II)			BJ	962 328	BK	566 339	395 989
AC.IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	397 745	BY		397 745
		Autres créances (3)	BZ	61 072	CA		61 072
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	47 846	CG		47 846
			CH	4 970	CI		4 970
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	511 633	CK		511 633	
	TOTAL (III)						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 473 961	1A	566 339	907 622
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	10 428	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise A.S.A.P.

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	199 511
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-10 482
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	299 029
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	130 246
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	304 519
	Dettes fiscales et sociales	DY	173 212
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	616
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	608 593
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL (V)	EE	907 622
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
REINVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	559 800
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.S.A.P.

Néant ☐ *

			Exercice N				Total		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	2 171 442	FH		FI	2 171 442	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 171 442	FK		FL	2 171 442	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	44 296	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	904	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 216 642	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	367 258	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	675 427	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	28 767	
	Salaires et traitements *						FY	776 626	
	Charges sociales (10)						FZ	245 201	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	145 970	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 647	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 240 895	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-24 253		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	51	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	51	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 103	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	4 103	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4 052		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-28 305		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.S.A.P.</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	20 700	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	20 700	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	459	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	2 846	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	3 305	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	17 395	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK	-428	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 237 393	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 247 875	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	-10 482	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	60 757	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								1X		
	(9)	Dont transfert de charges								RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				{ dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	33 131	A2	42 649	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	35 013	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	1 882	Obligatoires	A9	33 131			
				dont cotisations facultatives Madelin	A7							
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8							
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	PCEAC										20 700	
VNC									2 846			
CHARGES EXCEPTIONNELLES									459			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										A.S.A.P.										Néant ☐ *														
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																				
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		CZ					D8					D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		KD					KE					KF									
CORPORELLES	Terrains														KG					KH					KI									
	Constructions	Sur sol propre		[		Dont Composants		L9				]				KJ					KK					KL								
		Sur sol d'autrui		[		Dont Composants		M1				]				KM					KN					KO								
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[		Dont Composants		M2				]				KP					KQ					KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[		Dont Composants		M3				]				KS	12 668				KT					KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *														KV	35 628				KW					KX	2 600							
		Matériel de transport *														KY	769 652				KZ					LA	178 025							
		Matériel de bureau et mobilier informatique														LB	12 153				LC					LD								
		Emballages récupérables et divers *														LE					LF					LG								
	Immobilisations corporelles en cours														LH					LI					LJ									
	Avances et acomptes														LK					LL					LM									
	TOTAL III														LN	830 101				LO					LP	180 625								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence														8G					8M					8T								
		Autres participations														8U					8V					8W								
Autres titres immobilisés														1P					1R					1S										
Prêts et autres immobilisations financières														1T	13 228				1U					1V										
TOTAL IV														LQ	13 228				LR					LS										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														ØG	843 329				ØH					ØJ	180 625									
CADRE B			IMMOBILISATIONS							Diminutions						Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence														
										par virements de poste à poste				par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice												
										1				2								4												
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		IN					CØ					DØ					D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		IO					LV					LW					1X				
CORPORELLES	Terrains														IP					LX					LY					LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ										MA					MB					MC										
		Sur sol d'autrui		IR										MD					ME					MF										
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS								MG					MH					MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels														IT					MJ					MK	12 668				ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU										MM					MN	38 228				MO										
		Matériel de transport		IV										MP	58 827				MQ	888 850				MR										
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW										MS					MT	12 153				MU										
		Emballages récupérables et divers *		IX										MV					MW					MX										
	Immobilisations corporelles en cours														MY					MZ					NA					NB				
	Avances et acomptes														NC					ND					NE					NF				
TOTAL III														IY					NG	58 827				NH	951 899				NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence														IZ					ØU					M7					ØW				
	Autres participations														IØ					ØX					ØY					ØZ				
	Autres titres immobilisés														I1					2B					2C					2D				
	Prêts et autres immobilisations financières														I2					2E	2 800				2F	10 428				2G				
	TOTAL IV														I3					NJ	2 800				NK	10 428				2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														I4					ØK	61 627				ØL	962 327				ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.S.A.P.					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise A.S.A.P. Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 203	QA	1 568	QB		QC	9 771
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 281	QE	3 888	QF		QG	5 169
	Matériel de transport	QH	460 504	QI	138 833	QJ	55 981	QK	543 356
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 362	QM	1 681	QN		QO	8 043
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	476 350	QV	145 970	QW	55 981	QX	566 339
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	476 350	ØP	145 970	ØQ	55 981	ØR	566 339

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM					
TOTAL III													
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY					
Total général non ventilé (NS+NT+NU)													
Total général non ventilé (NW-NY)													

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise A.S.A.P.								Néant ☐ *		
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinques H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- Titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T	1 647	6U		6V	1 647	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B	1 647	TY		TZ	1 647	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 647	UB		UC	1 647	UD		
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF	1 647			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : A.S.A.P.										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	10 428		UV			UW	10 428		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	397 745		397 745						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	4 714		4 714						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	428		428						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	48 162		48 162						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	7 236		7 236						
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	532		532							
Charges constatées d'avance					VS	4 970		4 970						
TOTAUX					VT	474 215		VU	463 787		VV	10 428		
RENVUIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus d'1 an à l'origine		VH	130 246		81 453		48 793						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	304 519		304 519								
Personnel et comptes rattachés			8C	80 764		80 764								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	47 572		47 572								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	37 539		37 539								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 337		7 337								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	616		616								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTAUX			VY	608 593		VZ	559 800		48 793					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	35 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	139 691		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise : A.S.A.P.

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
31/12/2024

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

1 578

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)

WG

3 066

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions antérieures

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

4 644

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

Régimes imposition particuliers et impositions antérieures

Plus-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *

Majoration d'amortissement*

France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)

HT

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

6 266

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

51/75

Désignation de l'entreprise A.S.A.P.				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	45 496
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	45 496
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	6 266
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	51 762
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	34 604
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>A.S.A.P.</u>																											Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB																				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-54 567		Dividendes		ZD	-54 567																			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE																				
							Report à nouveau		ZF																				
	TOTAL I			ØF	-54 567		(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZG																				
										ZH	-54 567																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :																			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7										YQ																		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR																		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS																		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	237 649																	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 70 825										XQ	85 570																	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU																		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 354																	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV																		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	349 855																	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	675 427																	
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE										YW	2 081																
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS										9Z	26 686																
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	28 767																		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	260 329																	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	201 430																	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*										ØB	623 152																	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS																		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK																		
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0 ZR																		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG																		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH																		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15 % JK			Plus-values à 0 % JL																						
				Plus-values à 19 % JM			Imputations JC																						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15 % JN			Plus-values à 0 % JO																						
				Plus-values à 19 % JP			Imputations JF																						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ																									

Désignation de l'entreprise : A.S.A.P.

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A.S.A.P.

Néant [X] *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

- 1 Entreprises soumises à l'IS
- 2 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % ou 19 % 4		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A.S.A.P.				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
①	②	donnant lieu à complément d'impôt	③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	④	⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.S.A.P.		Néant ☐ *																							
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1 2																			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :						YP																			
Dont apprentis						YF																			
Dont handicapés						YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	2 171 442																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés						OK																			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT																			
TOTAL 1						OX	2 171 442																		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	904																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE																			
Subventions d'exploitation reçues						OF																			
Variation positive des stocks						OD																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	15 452																		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT																			
TOTAL 2						OM	16 356																		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																									
Achats						ON	640 781																		
Variation négative des stocks						OQ																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances						OR	255 578																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	59																		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	1 647																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY																			
TOTAL 3						OJ	898 065																		
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)						OG	1 289 734																		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.						SA	1 289 734																		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																									
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																									
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 171 442		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	27																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX																					
Période de référence				GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation				HR	2	9	/	1	0	/	2	1	0	9											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																									



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.S.A.P.

ADRESSE (voie)

ZA LES BLACHES

CODE POSTAL

38540

VILLE

GRENAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET : 52781320800024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.S.A.P.

ADRESSE (voie) ZA LES BLACHES

CODE POSTAL 38540 VILLE GRENAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		428
	TOTAL	428

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
Produits à recevoir	448
Produits à recevoir	5 868
Produits à recevoir	459
Produits à recevoir	283
Produits à recevoir	178
Total des produits à recevoir	7 236

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FOURNISSEUR facture non parven	1 500
FOURNISSEUR facture non parven	810
Dettes provisionnées pour cong	34 604
Charges sociales sur congés à	11 687
Total des charges à payer	48 601

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			2 024		
Charges constatées d'avance			2 947		
Total des charges constatées d'avance			4 970		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année.....2024 ¹

Dénomination de l'entreprise	A.S.A.P.	N° SIREN	527813208
------------------------------	----------	----------	-----------

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ²

A - CAS GÉNÉRAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	11,88
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	3	36,0000
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	428
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	
Quote-part du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 300 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 50 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (ligne 5b + ligne 6)	7	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général : ⁵ - Si le montant ligne 6 est égal à 300 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 6)	8a	

1 - Préciser l'année civile concernée.

2 - Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€.

3 - Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

4 - Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf. § 85 du BOI-BIC-RI-CI-10-50) : aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.

5 - Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 50 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 50 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 50 000 €, reporter (50 000 € - ligne 6)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	428

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	11	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	12	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	13	
Montant du crédit d'impôt du GAEC [ligne 11 (dans la limite de 40 heures x ligne 12)] x ligne 13]	14	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 15a et pour moitié en ligne 15b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	15a	
Quote-part du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	15b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 50 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	16	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (ligne 15b + ligne 16)	17	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement (ligne 18a ou ligne 18b)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : ⁶ - Si le montant ligne 16 est égal à 50 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 50 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 50 000 € par associé, reporter (50 000 € x ligne 12 - ligne 16)	18a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : ⁶ - Si le montant ligne 16 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 12 - ligne 16)	18b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	19	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 14 + ligne 15a + ligne 18a ou 18b + ligne 19)	20	

6 - Le plafond applicable aux aides de minimis reçues par GAEC est multiplié par le nombre d'associés.

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	21	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	22	
Taux horaire du salaire minimum de croissance 3	23	
Montant du crédit d'impôt doublé de l'entreprise (ligne 24a + ligne 24b)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [ligne 22 (dans la limite de 40 heures) x ligne 23]	24a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 24a)	24b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 25a et pour moitié en ligne 25b)4		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	25a	
Quote-part du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	25b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (ligne 24b + ligne 25b)	26	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 300 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 50 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	27	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis et des aides de minimis (ligne 26 + ligne 27)	28	
Montant après plafonnement de minimis (ligne 29a ou ligne 29b ou ligne 29c)		
En cas d'application du règlement de minimis général : 5 - Si le montant ligne 27 est égal à 300 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 27)	29a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 50 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 50 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 50 000 €, reporter (50 000 € - ligne 27)	29b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 27)	29c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	30	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 24a + ligne 25a + ligne 29a ou 29b ou 29c + ligne 30)	31	

7 - Sont concernées les entreprises employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel est inférieur ou égal à 2 M€.

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	32	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	33	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	34	
Montant du crédit d'impôt doublé du GAEC (ligne 35a + ligne 35b)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [ligne 32 (dans la limite de 40 heures x ligne 33) x ligne 34]	35a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 35a)	35b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 36a et pour moitié en ligne 36b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	36a	
Quote-part du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	36b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (ligne 35b + ligne 36b)	37	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre des trois années précédentes appréciées sur une base glissante, ou au titre de l'exercice fiscal au cours duquel la déclaration est déposée et des deux exercices fiscaux précédents en cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) - dans la limite de 50 00 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	38	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis et des aides de minimis (ligne 37 + ligne 38)	39	
Montant après plafonnement de minimis (ligne 40a ou ligne 40b)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : ⁶ - Si le montant ligne 38 est égal à 50 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 50 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 50 000 € par associé, reporter (50 000 € x ligne 33 - ligne 38)	40a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : ⁶ - Si le montant ligne 38 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 33 - ligne 38)	40b	
Quote-part du crédit d'impôt simple résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 43)	41	
Montant total du crédit d'impôt du GAEC (ligne 35a + ligne 36a + ligne 40a ou 40b + ligne 41)	42	

III - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés ne répondant pas à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		43

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés répondant à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		44

IV - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2069-RCI-SD et n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet de la déclaration n° 2069-RCI-SD et du relevé de solde n°2572-SD.

RÉPARTITION DU CRÉDIT D’IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU LE GROUPEMENT ASSIMILÉ)⁸

Nom et adresse des associés et n°SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		45

Les demandes de restitution du crédit d’impôt non imputé sur l’impôt sur les sociétés sont formulées sur l’imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l’imprimé n°2573-SD disponible sur www.impots.gouv.fr.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024											
Dénomination de l'entreprise : A.S.A.P.										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		5	2	7	8	1	3	2	0	8	PME au sens communautaire (Cocher la case) ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD											
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD											
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)											
Créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire (article 220 Z septies du CGI)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD										428	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD											

1 Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

2 Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

3 A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 <i>quater</i> T du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES :

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022 et modifiée par la loi de finances pour 2024, est intégrée à ce formulaire :
La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire, codifiée à l'article 220 Z septies du CGI. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.
L'article 71 de la loi de finances pour 2024 (loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024) étend, toutes autres conditions étant par ailleurs remplies, le champ des bénéficiaires de la créance d'impôt sur les sociétés à l'ensemble des personnes morales. Cette extension s'applique aux logements dont la construction est achevée à compter du 1er janvier 2024. Compte tenu de ces modifications, la créance s'appelle désormais « créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire ».
- Deux nouveaux crédits d'impôts, créés par la loi de finances pour 2024, sont intégrés à ce formulaire :
Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I du CGI) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) a créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur. Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.
Le crédit d'impôt au titre des prêts avance mutation ne portant pas intérêt (CI PAM-TZ) (article 244 quater T du CGI) : l'article 71 de la loi de finances pour 2024 a instauré un crédit d'impôt en faveur des établissements de crédit, des sociétés de financement et des sociétés de tiers financement qui accordent des prêts avance mutation à taux zéro à des particuliers en vue de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de logements achevés depuis plus de deux ans. Ces dispositions s'appliquent aux offres de prêts avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.
- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.

IMMOBILISATIONS

LISTE DES IMMOBILISATIONS

A.S.A.P.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

Calcul des amortissements à date du 31/12/2024					Transfert des amortissements à date du 31/12/2024								
N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice			
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé				
2182100000 VEHICULES DE TOURISME													
1	EL-374-AY	29/11/21	5 400,00	4,00	25,00	Lin	E	2 822,05	E	1 350,00	E	4 172,05	1 227,95
Dont amortissement excédentaire			plafond		9 900,00								
2	GF-205-GT GOLF	11/08/22	28 189,00	5,00	20,00	Lin	E	7 846,58	E	5 637,80	E	13 484,38	14 704,62
Dont amortissement excédentaire			plafond		20 300,00 2 195,95 1 577,80 3 773,75								
Cumul du compte 21821000			33 589,00				E	10 668,63	E	6 987,80	E	17 656,43	15 932,57
(hors cessions)			33 589,00				E	10 668,63	E	6 987,80	E	17 656,43	15 932,57
Cumul tous comptes			Valeur acquisition				antérieur	Amortissement de l'exercice		cumulé		Valeur nette fin d'exercice	
			33 589,00				E	10 668,63	E	6 987,80	E	17 656,43	15 932,57
							D	D		D			
Dont amortissement excédentaire							2 195,95	1 577,80		3 773,75			
(hors cessions)			33 589,00				E	10 668,63	E	6 987,80	E	17 656,43	15 932,57
							D	D		D			